

Action 3 – Agir pour la sécurité routière

DECIDE D'INSCRIRE les crédits suivants :

- ✓ 1 366 000 € en dépenses d'investissement
- ✓ 711 354 € en recettes d'investissement

DÉLÈGUE à la Commission permanente la répartition de l'enveloppe de **1 366 000 €** dédiée aux opérations de sécurité,

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Action 4 – Gérer le parc

Budget annexe du parc départemental

ADOPTÉ, par chapitre, le budget annexe du Parc Départemental pour l'exercice 2017,

ARRETE en conséquence les recettes et les dépenses du budget annexe du Parc Départemental pour l'exercice 2017 de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011	7 178 600 €
Chapitre 012	3 255 000 €
Chapitre 65	40 000 €
Chapitre 67	7 000 €
Chapitre 022	5 000 €

Recettes

Chapitre 70	10 484 600 €
Chapitre 77	1 000 €

ÉLÉMENTS FINANCIERS

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 34 votes pour et 8 abstentions.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
Mme Marie-Pierre BROSSET

Rapporteur :
M. François BOUSSARD

15 Préserver notre environnement et notre cadre de vie

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources, Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2017 en les affectant aux différentes actions comme suit :

ACTIONS

Action 1 : Investir dans les espaces naturels sensibles

INSCRIT une enveloppe en fonctionnement pour les espaces naturels sensibles et pour l'animation Natura 2000 de **299 300€** dont une enveloppe de 82 000€ en fonctionnement pour des subventions aux tiers.

ATTRIBUE une subvention de **85 500 €** en fonctionnement au Parc Naturel Normandie Maine

INSCRIT une enveloppe de **310 000€** en investissement pour les espaces naturels sensibles, dont 25 000€ en subventions.

INSCRIT une recette de fonctionnement de **2 480 000 €** en fonctionnement au titre de la taxe d'aménagement, **15 000 €** au titre de l'agence de l'eau et **14 530 €** au titre de Natura 2000.

INSCRIT une recette d'investissement de **90 000 €** issue de l'Agence de l'eau.

HABILITE le Président à solliciter des aides de l'agence de l'eau pour les dossiers ENS.

DELEGUE à la commission permanente la répartition des crédits de subventions au titre des ENS.

Action 2 : Contribuer à la reconstruction du bocage et gérer le patrimoine arboré

INSCRIT une enveloppe en fonctionnement de **19 100 €**.

INSCRIT une enveloppe de **155 000 €** en investissement pour les travaux sur le patrimoine arboré et le parc de l'Epau.

RESERVE une enveloppe de **5 000 €** en investissement pour les subventions liées au bocage.

INSCRIT une recette de **4 600 €** en fonctionnement de FEADER au titre des travaux sur les propriétés départementales.

DELEGUE à la commission permanente la répartition des crédits de subventions au titre du bocage.

Action 3 : Promouvoir les comportements écoresponsables

INSCRIT une enveloppe en fonctionnement de **46 000 €**.

RESERVE une enveloppe de **6 762 €** en investissement pour le solde des subventions déchets.

ACCORDE une subvention de **1 000 €** à l'ANCCLI, association nationale des commissions locales d'information.

INSCRIT une recette de **1 000 €** en fonctionnement de l'autorité de sûreté nucléaire pour l'animation de la commission locale d'information de Ionisos Sablé.

DELEGUE à la commission permanente la répartition des crédits de subventions au titre des comportements écoresponsables.

Action 4 : Poursuivre nos actions contre le gaspillage alimentaire

SE FIXE comme objectif de limiter au maximum à une moyenne de 70 gr, le gaspillage alimentaire par élève pour l'ensemble des collèves à l'horizon 2018

ELEMENTS FINANCIERS

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Départemental

16 Contribuer au maintien d'une agriculture dynamique

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2017 en les affectant aux différentes actions comme suit :

ACTIONS

Action 1 – Accompagner le développement de l'approvisionnement local

INSCRIT un crédit de fonctionnement de **90 000 €** pour les actions en faveur de l'approvisionnement local

Action 2 – Promouvoir et soutenir notre agriculture et ses filières d'excellence

INSCRIT un crédit de fonctionnement de **283 100 €** et un crédit d'investissement de **40 000 €** au titre de la promotion et du soutien aux filières d'excellence

Action 3 – Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations

INSCRIT un crédit de fonctionnement de **160 000 €** pour la prophylaxie, **39 700 €** pour le soutien aux agriculteurs en difficultés, **17 000 €** pour les stages de préparation à l'installation, **30 000 €** en faveur des autres actions et **200 000 €** pour le soutien exceptionnel aux jeunes agriculteurs et un crédit d'investissement de **110 000 €** au titre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations.

INSCRIT un crédit de **5 000 €** pour les opérations d'aménagement foncier

Action 4 – Accompagner le développement du laboratoire Inovalys

ACCORDE une subvention de **663 040 €** à Inovalys

INSCRIT un crédit de fonctionnement de **3 000 €** pour les admissions en non valeurs de l'ex laboratoire départemental de la Sarthe.

ELEMENTS FINANCIERS

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour et 1 abstention.

17

Accompagner les communes et les intercommunalités

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable et de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2017 en les affectant aux différentes actions comme suit :

ACTIONS

Action 1 – Maintenir des services départementaux accessibles à tous

INSCRIT un crédit de fonctionnement de **50 000 €** en dépenses et **22 281 €** en recettes au titre du schéma d'amélioration de l'accès du public aux services

Action 2 – Soutenir financièrement les collectivités locales dans leurs projets

AFFECTE une enveloppe de **120 000 €** en dépenses d'investissement au titre de l'accompagnement des communes et des intercommunalités pour le soutien de leurs projets au titre du commerce de proximité

AFFECTE une enveloppe de **460 000 €** en dépenses d'investissement au titre du financement des conventions de développement local 2 et transitoire

AFFECTE une enveloppe de **2 200 000 €** en dépenses d'investissement au titre des contrats territoriaux innovants

AFFECTE une enveloppe de **150 000 €** en dépenses de fonctionnement pour la participation aux syndicats mixtes de Pays et au GIP dont le Département est membre

AFFECTE une enveloppe de **180 000 €** en dépenses d'investissement pour le FDAU

AFFECTE une enveloppe de **455 000 €** en dépenses de fonctionnement au titre des dotations cantonales, et **DELEGUE** à la commission permanente la répartition de cette enveloppe entre les cantons et entre les associations

Action 3 – Développer notre offre de services dédiés aux territoires

AFFECTE au CAUE 20% du montant de la taxe d'aménagement, avec un montant cible de **910 000 €** qui sera complété, si besoin, par prélèvement complémentaire de la taxe.

INSCRIT un crédit de fonctionnement de **20 000€**, une recette en investissement de **500 €** et une recette en fonctionnement de **15 000 €** au titre de l'ATESART

ELEMENTS FINANCIERS

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément aux tableaux joints en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour, 3 contre et 13 abstentions.

18 Protéger la ressource en eau et valoriser nos cours d'eau

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission de l'aménagement des territoires, de l'agriculture et du développement durable et de la commission des finances, des ressources et de l'administration générale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2017 en les affectant aux différentes actions comme suit :

ACTIONS

Action 1- Favoriser l'accès à une eau de qualité

INSCRIT une autorisation de programme de **503 000 €** et un crédit d'investissement de **635 000 €** pour l'alimentation en eau potable

INSCRIT une autorisation de programme de **19 000 €** et un crédit d'investissement de **19 000 €** pour le suivi des nappes, les réseaux de mesure et les sondages

INSCRIT une recette d'investissement de **45 107 €**

INSCRIT une dépense de fonctionnement de **9 050 €** pour les réseaux de mesure, de **15 000 €** pour le suivi des ressources fragiles et une recette de **13 000 €**

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de **15 000 €** à l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe au titre de la dernière année.

Action 2 : Contribuer à l'entretien et à la gestion maîtrisée des cours d'eau

CONFIRME la poursuite des opérations de passes à poissons et de modernisation des pertuis.

REPARTIT l'enveloppe de **361 500 €** en dépenses et **111 000 €** en recettes pour le budget de fonctionnement selon le tableau joint en annexe.

REPARTIT l'enveloppe de **1 319 277 €** en dépenses et **534 785 €** en recettes pour le budget d'investissement selon le tableau joint en annexe.

AFFECTE UNE ENVELOPPE DE :

- ✓ 361 500 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 111 000 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 1 219 277 € en dépenses d'investissement
- ✓ 534 785 € en recettes d'investissement

Action 3 : Soutenir l'assainissement des communes rurales

INSCRIT une autorisation de programme de **580 000 €** et un crédit d'investissement de **548 000 €** au titre de l'aide à l'assainissement des communes rurales

INSCRIT une autorisation de programme et un crédit d'investissement de **5 000 €** au titre du matériel Satese

INSCRIT une dépense de fonctionnement de **20 500 €** pour le Satese et une recette de fonctionnement de **260 000 €**

ELEMENTS FINANCIERS

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément aux tableaux joints en annexe

Adopté à l'unanimité par le Conseil Départemental

COMMISSION ATTRACTIVITÉ DU DÉPARTEMENT : CULTURE, SPORT, TOURISME, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Président :
Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :
M. Jean-Michel BATAILLER

Rapporteur :
Mme Véronique RIVRON

19 Faire rayonner la Sarthe grâce à la culture, au sport et à l'enseignement supérieur

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la commission Finances, Ressources, Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2017 en les affectant aux différentes actions comme suit :

Action 1 – Contribuer au développement de l'enseignement artistique

DECIDE d'inscrire une autorisation d'engagement de **1 840 000 €** sur la période 2017/2018 pour le financement du fonctionnement des collectivités adhérentes au SDEA, dont **920 000 €** au titre de l'exercice 2017,

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **949 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **190 000 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **2 000 €** en recettes de fonctionnement

Action 2 – Soutenir les acteurs locaux au niveau culturel et patrimonial

ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de **80 000 €** à la Communauté de communes du Val de Sarthe pour l'Espace Faïence,

HABILITE le Président à signer la convention de partenariat avec cette communauté de communes ainsi que la convention de dépôt des pièces de céramiques mises à disposition par le Département, jointes en annexe II et III.

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **1 579 700 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **747 997 €** en dépenses d'investissement

Action 3 - Contribuer au développement de la lecture publique dans le Département

DECIDE la poursuite des actions de la Bibliothèque départementale de la Sarthe sur la base des objectifs déterminés dans le schéma départemental de la lecture publique :

- ✓ accompagner les territoires dans le développement de la lecture publique,
- ✓ accompagner les bibliothèques dans la mise en œuvre de leur pratique quotidienne,
- ✓ favoriser l'émergence d'une culture numérique dans les bibliothèques,
- ✓ valoriser la pratique de la lecture et la fréquentation des bibliothèques pour tous.

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **442 860 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **20 000 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **260 000 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **100 000 €** en recettes d'investissement

VALIDE le principe de reconduction du Contrat territoire lecture à négocier avec l'Etat.

Action 4 – Préserver, valoriser et diffuser les fonds et collections des archives départementales

DÉCIDE de poursuivre les actions conduites par la direction des Archives départementales en vue d'assurer la collecte, la conservation, le traitement scientifique, la communication et la valorisation des fonds et collections qui lui sont confiés.

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **92 450 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **4 000 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **160 200 €** en dépenses d'investissement

Action 5 - Soutenir le sport de haut niveau

ATTRIBUE à Le Mans Sarthe Basket une subvention **de 500 000 €** au titre de la saison sportive 2017/2018.

ATTRIBUE au Syndicat Mixte des 24 Heures, une participation de **1 000 000 €** en investissement et **50 000 €** en fonctionnement ; **125 000 €** pour les activités d'Autosport Academy et **12 500 €** pour la gestion de l'aérodrome du Mans

HABILITE le Président à signer la convention de partenariat avec le club du MSB (annexe I).

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **687 500 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **1 000 000** en dépenses d'investissement

Action 6 - Soutenir les acteurs locaux et associatifs au niveau sportif

ARRETE une enveloppe de **582 000 €** en investissement concernant les équipements sportifs pour honorer nos engagements antérieurs et délègue à la commission permanente la répartition de l'enveloppe de 300 000 € pour soutenir les projets nouveaux au titre du programme sur 2017,

DELEGUE à la Commission Permanente la répartition de l'enveloppe de **546 640 €** à destination des comités sportifs dans le cadre des plans de développement et d'une somme de **210 200 €** en fonctionnement à destination des clubs évoluant en championnat national,

DELEGUE à la commission permanente la répartition de **660 900 €** à destination des différents organisateurs de manifestations et la répartition d'une somme de **14 000 €** pour soutenir les comités sportifs résidant à la Maison départementale des sports,

ARRETE une enveloppe de **13 000 €** dans le cadre du plan sport et handicap,

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **1 444 740 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **60 600 €** en recettes de fonctionnement
- ✓ **582 000 €** en dépenses d'investissement

Action 7 – Accompagner le développement de l'université et des établissements d'enseignement supérieur

ATTRIBUE une subvention à l'Université du Maine de **342 400 €** en investissement et de **45 000 €** en fonctionnement,

INSCRIT un crédit de **50 000 €** au titre des prêts aux étudiants et une recette de **50 000 €** pour le remboursement de ces prêts,

INSCRIT une somme de **250 000 €** au titre de notre participation aux travaux sur les bâtiments de l'ISMANS,

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **45 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **642 400 €** en dépenses d'investissement
- ✓ **50 000 €** en recettes d'investissement

Au titre de l'ensemble de ces actions

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau en annexe IV.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour, 10 contre et 6 abstentions.

20 Promouvoir notre territoire et ses atouts touristiques

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur et de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 - Promouvoir les atouts de la destination Sarthe et développer l'e-tourisme

AFFECTE une enveloppe de :

- **1 572 500 €** en fonctionnement pour l'accompagnement des actions de Sarthe Développement (1 545 000 €) et de l'association Transvap (27 500 €) en 2017 ;
- **55 000 €** en autorisation de programme et crédit de paiement pour renouveler notre partenariat avec l'Office National des Forêts ;
- **270 000 €** en crédits de paiement pour notre accompagnement des hébergements et sites touristiques publics ainsi que des grands équipements touristiques structurants ;

DECIDE l'inscription d'une recette globale de **65 000 €** au titre de la taxe additionnelle à la taxe de séjour.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Action 2 - Mettre en valeur l'itinérance et en particulier la navigation

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 131 180 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 69 500 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 409 000 € en dépenses d'investissement

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Action 3 - Valoriser le patrimoine départemental

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 1 786 900 € en dépenses de fonctionnement ;
- ✓ 251 000 € en dépenses d'investissement.

ATTRIBUE une subvention de 1 588 000 € au Centre culturel de la Sarthe.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 25 votes pour, 9 contre et 7 abstentions.

COMMISSION FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Président :

Monsieur Dominique LE MÈNER

Secrétaire :

Mme Marie-Pierre BROSSET

Rapporteur :

M. Fabien LORNE

21 110 métiers au service des sarthois

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action n° 1 « Adapter et maîtriser la masse salariale »

DÉCIDE les créations et transformations de postes permanents ainsi que le renouvellement de postes créés à durée déterminée de la manière suivante :

Créations de postes sans incidence financière :

- **DGA Infrastructures – Parc départemental**
1.1 – 4 postes d'adjoints techniques territoriaux

Transformations de postes :

- **DGA Solidarité départementale - SEMAG**

2.1 – 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux en 1 poste d'adjoints techniques territoriaux – à effet rétroactif au 02/11/2016

2.2 – 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'attachés territoriaux

- **DGA Solidarité départementale – Direction Autonomie**

2.3 – 1 poste d'attachés territoriaux en 1 poste d'infirmiers territoriaux en soins généraux

2.4 – 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux en 1 poste de techniciens paramédicaux territoriaux – à effet rétroactif au 01/02/2017

2.5 – 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'attachés territoriaux – à effet rétroactif au 01/02/2017

- **DGA Solidarité départementale – Foyer de l'enfance**

2.6 – 1 poste d'agents sociaux FPT en 1 poste FPH aides-soignants et agents des services hospitaliers – à effet rétroactif au 01/10/2016

- **DGA Solidarité départementale – Aide sociale à l'enfance**

2.7 – 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste d'Assistants socio-éducatifs territoriaux – à effet rétroactif au 01/01/2017

- **DGA Solidarité départementale – Direction des Circonscriptions**

2.8 – 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux – à effet rétroactif au 01/02/2017

2.9 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux – à effet rétroactif au 01/03/2017

2.10 - 1 poste de rédacteurs territoriaux en 1 poste d'adjoints administratifs territoriaux

2.11 - 1 poste d'Attachés territoriaux en 1 poste d'assistants socio-éducatifs territoriaux

- **DGA Infrastructures – Direction des Routes**

2.12 – 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d’adjoints techniques territoriaux

2.13 – 1 poste d’Agents de maîtrise territoriaux en 1 poste d’adjoints techniques territoriaux – à effet rétroactif au 01/01/2017

- **DGA Education, sports, transports et culture – Direction des Systèmes et de l’Information**

2.14 – 1 poste d’adjoints administratifs territoriaux en 1 poste d’agents de maîtrise territoriaux - à effet rétroactif au 01/02/2017

2.15 – 1 poste d’adjoints techniques territoriaux en 1 poste d’opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives – à effet rétroactif au 01/02/2017

- **DGA Ressources – Direction des Systèmes et de l’Information**

2.16 – 1 poste de Techniciens territoriaux en 1 poste d’attachés territoriaux - à effet rétroactif au 01/02/2017

Renouvellement de postes créés à durée déterminée :

- **DGA Solidarité départementale – Direction des circonscriptions**

3.1 – 4 postes d’assistants socio-éducatifs territoriaux, au titre de la Mission gendarmerie, **jusqu’au 30 juin 2018**

- **DGA Développement territorial – Direction de l’Economie, de l’emploi et de l’insertion**

3.2 – 4 postes de rédacteurs territoriaux, **jusqu’au 30 juin 2018**

Compte tenu de ces différentes modifications, le nombre total de postes budgétaires pour la fonction publique s’établirait à 2126 dont 2077 pour la fonction publique territoriale et 49 pour la fonction publique hospitalière.

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 95 556 870 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 6 676 760 € en recettes de fonctionnement

Action n° 2 « Accompagner et valoriser le développement des compétences »

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 796 690 € en dépenses de fonctionnement

Action n° 3 « Accompagner la vie au travail »

ATTRIBUE une subvention de 592 000 € à l'Association des personnels des services départementaux (APSD) ;

ATTRIBUE une subvention de 65 000 € à l'Association de gestion du RIA Maine 2000 ;

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 1 673 705 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 220 500 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 48 000 € en dépenses d'investissement

Action n° 4 « Assurer le fonctionnement de l'assemblée des élus »

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 3 117 390 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 2 000 € en dépenses d'investissement

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.

22 Un patrimoine immobilier adapté aux enjeux de la collectivité

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur l'avis de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'inscrire les crédits proposés au budget primitif 2017 pour le financement des actions du programme « Un patrimoine immobilier aux enjeux de la collectivité » décrites en synthèse à l'annexe I et détaillées dans les fiches actions présentées en annexe II et statuer plus particulièrement sur les points suivants :

Action 1 – Optimiser le patrimoine immobilier tertiaire

CONFIRME la poursuite des opérations de restructuration avec extension de la Bibliothèque départementale de la Sarthe au Mans ;

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 2 607 073 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 4 829 755 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 5 020 000 € en dépenses d'investissement
- ✓ 5 966 280 € en recettes d'investissement

Action 2 – Entretenir les sites dédiés à l'exploitation des routes

CONFIRME la poursuite du programme de travaux sur le Parc départemental ;

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 313 300 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 60 0 00 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 1 370 000 € en dépenses d'investissement
- ✓ 4 000 € en recettes d'investissement

Action 3 – Améliorer l'implantation territoriale de la Solidarité

CONFIRME la poursuite des opérations de restructuration avec extension de l'immeuble 32 rue Courboulay et d'aménagement des locaux Bureaux de l'Huisne ;

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 1 885 525 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 56 930 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 3 325 000 € en dépenses d'investissement

Action 4 – Valoriser le parc des casernes de gendarmerie

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 597 000 € en dépenses de fonctionnement
- ✓ 1 778 155 € en recettes de fonctionnement
- ✓ 610 000 € en dépenses d'investissement

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.

23 Optimiser les moyens généraux

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Gérer de manière optimisée et éco-responsable les achats et moyens courants

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 1 156 161 € en dépenses de fonctionnement ;
- ✓ 322 600 € en dépenses d'investissement.

DECIDE d'inscrire les autorisations de programme conformément au tableau joint en annexe.

Action 2 – S'assurer et se prémunir des risques

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 937 200 € en dépenses de fonctionnement ;
- ✓ 150 300 € en recettes de fonctionnement.

Action 3 – Rationaliser les besoins documentaires, d'affranchissement et les frais généraux

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ 1 241 260 € en dépenses de fonctionnement ;
- ✓ 15 000 € en dépenses d'investissement ;
- ✓ 43 000 € en recettes de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Départemental

24 Développer la communication externe et interne

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Finances, Ressources, Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 1 – Promouvoir La Sarthe, Informer et communiquer sur l'Action du Département

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **1 748 550 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **70 000 €** en dépenses d'investissement

Action 2 – Développer la Communication Interne

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **104 000 €** en dépenses de fonctionnement
- ✓ **300 €** en recettes de fonctionnement

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.

25 Finaliser les engagements en développement économique

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la Commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

Action 6 - Développement économique

AFFECTE une enveloppe de :

- ✓ **140 500 €** en crédits de paiement pour la poursuite et/ou clôture des dossiers d'aides se répartissant en 38 000 € pour les aides aux grands projets, 27 500 € pour les aides à l'emploi et **75 000 €** pour les aides à l'immobilier d'entreprise ;
- ✓ **145 000 €** en crédits de paiement pour la poursuite et/ou clôture des dossiers d'aides à l'aménagement de zones d'activités ;
- ✓ **450 000 €** en autorisation de programme et crédits de paiement pour notre accompagnement aux Syndicats Mixtes des PAID ;
- ✓ **118 867 €** en autorisation de programme et crédits de paiement pour notre participation au sein du Syndicat Mixte Technopole (SMAT) ainsi que **116 000 €** pour le budget de fonctionnement du SMAT ;

DECIDE l'inscription d'une recette globale de **150 000 €** au titre de notre retrait du Fonds Sarthois d'Avances Remboursables (20 000 €), du Fonds de Garantie Sarthe (28 000 €), du Prêt de Développement Territorial (52 000 €) et du FC-PME (50 000 €) ;

APPROUVE le bilan financier de clôture de l'opération ZAC du Technoparc et bâtiment Centre d'Appel, au 31/12/2016, conformément aux tableaux financiers récapitulatifs joints en annexe ;

APPROUVE le versement à intervenir par la SECOS de la somme de **4,8 M€** au Département au titre de la clôture de la ZAC du Technoparc et du transfert du bâtiment Centre d'appels ;

APPROUVE le versement par la Secos de la somme de **4,8 M€** en deux annuités de 3 990 499 € en 2017 (30 jours au plus tard après le vote du BP 2017), et le solde en 2018 (à percevoir au plus tard le 1er décembre 2018) ;

CONSTATE la pleine propriété du bâtiment Centre d'appel à la Secos depuis le 1^{er} janvier 2017 ;

APPROUVE les termes du rapport de suppression de la ZAC du Technoparc du Circuit des 24 Heures joint en annexe qui pourra faire l'objet d'ajustements, si besoin ;

AUTORISE le Président à solliciter du représentant de l'Etat l'arrêté de suppression de la ZAC du Technoparc du Circuit des 24 Heures.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 41 votes pour et 1 abstention.

26 Informations relatives aux marchés publics conclus en 2016

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Finances, ressources et administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de l'information donnée par le Président du Conseil départemental des marchés publics conclus en 2016 qu'ils soient conclus à la suite d'une procédure

formalisée ou d'une procédure adaptée, ainsi que des actes modificatifs passés pendant cette période, conformément à l'annexe ci-jointe.

27 Habilitation pour agir en justice Compte-rendu de la délégation

Le Conseil départemental,
Vu le rapport de son Président,
Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE que le Département est partie dans les affaires suivantes :

1. Devant le tribunal administratif de Nantes pour 33 nouveaux contentieux

- 22 nouveaux dossiers en matière de RSA :
 - 13 faisant suite à un refus de remise de dette d'un indu RSA (Dossiers n°2016/66, 67, 79, 81, 82, 83, 86, 87, 89, 93, dossiers n°2017/2, 6 et 8)
 - 2 faisant suite à un refus d'ouverture de droits (Dossier n° 2016/69 et n°2017/1)
 - 2 contestations de suspension du droit au RSA (Dossiers n° 2016/90 et 91)
 - 4 contestations de l'indu RSA (Dossier n° 2016/65, 80, 88 et 2017/7).
 - 1 demande de référé-suspension de la décision de suppression du RSA (Dossier n°2017/3).
- 2 contentieux font suite à un refus d'agrément d'assistant familial (Dossier n°2016/84, 85).
- 1 requête déposée par un accueillant familial contre une décision de retrait de son agrément (Dossier n°2016/68).
- 1 recours nous a été adressé concernant un refus de prise en charge d'un impayé d'eau dans le cadre du FSL (Dossier n°2017/9)
- 7 recours ont été déposés par des ex-OPA contre le régime indemnitaire appliqué lors de leur intégration dans la collectivité (Dossiers n°2016/70, 71, 72, 73, 74, 75, 76).

2. Le Département a formé des recours

- En demande d'annulation d'une décision de la Caisse d'allocations familiales refusant de surseoir à la mise en œuvre de la téléprocédure pour les demandes de RSA tant qu'il n'était assuré du respect de la compétence d'ouverture des droits dévolue au Président du Conseil départemental (Dossier n°2017/5).
- La demande en annulation a été accompagnée d'une demande de suspension en référé (Dossier n°2017/4).

3. Il a été informé de deux pourvois adressés à la Cour de Cassation

Il s'agit de pourvois faits contre des décisions de placement d'enfants à l'aide sociale prises par le juge pour enfants (Dossiers n°2016/77, 78).

4. Devant le juge pénal suite à sa constitution de partie civile en matière de fraude au RMI/RSA contre :

- Madame Dona Rose D. et Monsieur Kenji V.
- Madame Anne-Laure P. et Monsieur Chau B.
- Madame Dolorès P.
- Madame Marcelle M.
- Monsieur Liben R.
- Madame Christine O.
- Madame Séverine H.

PREND ACTE du compte-rendu des jugements rendus dans les affaires où le Département était partie.

28 Protéger l'équilibre financier du Département

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des informations relatives à la souscription des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Caisse d'Epargne, CACIB et La Banque Postale présentant les caractéristiques suivantes :

Banque	Financement	Montant	Conditions
Caisse d'Epargne	Collège Anjou de Sablé sur Sarthe	11 458 000 €	20 ans Phase de mobilisation : jusqu'au 25/12/2018 Taux : - 1ere phase sur 3 ans : Euribor 3 mois + 0,39% - 2 ^{ème} phase sur 17 ans : taux fixe 1,04% Trimestrielle Commission : 0,20 % Remboursement anticipé : indemnité de 3% pendant la 1ere phase et indemnité actuarielle durant la 2 ^{ème} phase
Crédit Agricole - CACIB	Collège Mauboussin de Mamers	8 170 000 €	15 ans Phase de mobilisation revolving : jusqu'au 31/12/2020 Euribor 3 mois + 0,61% Trimestrielle Frais de dossier: 5 700 € Remboursement anticipé : sans indemnité

La Banque Postale	Collège Mauboussin de Mamers	4 300 000 €	20 ans Phase de mobilisation revolving : jusqu'au 30/11/2017 Taux : - 1ere phase sur 7 ans : taux fixe 0,60% - 2 ^{ème} phase sur 13 ans : Euribor 3 mois + 0,57% Trimestrielle Commission : 0,10% Remboursement anticipé indemnité actuarielle + indemnité forfaitaire pendant la 1ere phase et indemnité dégressive (0,25%) durant la 2 ^{ème} phase
CDC	Collège Bercé de Château du Loir	5 200 000 € (mobilisation de 2,5 M€ réalisée le 19/12/2016)	15 ans Phase de mobilisation : jusqu'au 28/02/2017 Préfinancement : 3 mois Taux fixe : 0,98% Trimestrielle Commission : 3 120 € Remboursement anticipé : indemnité de rupture du taux fixe

PREND ACTE des informations relatives à la souscription des contrats de garantie de taux d'intérêt auprès du Crédit Mutuel ARKEA présentant les caractéristiques suivantes :

Emprunt n°366 : mise en place d'un cap

- Notionnel : 7 713 346.29 €
- Date de début : 01/01/2017
- Date de fin : 01/01/2029
- Amortissement : trimestriel
- Index : Euribor 3 mois
- Strike du cap : 2.00%
- Prime trimestrielle : 0.263%

Emprunt n°388 : mise en place d'un cap

- Notionnel : 9 500 000.00 €
- Date de début : 01/01/2017
- Date de fin : 01/01/2030
- Amortissement : trimestriel
- Index : Euribor 3 mois
- Strike du cap : 2.00%
- Prime trimestrielle : 0.369%

Emprunt n°386 : mise en place d'un tunnel à prime nulle

- Notionnel : 9 000 000.00 €
- Date de début : 01/01/2017
- Date de fin : 31/12/2029
- Amortissement : trimestriel
- Index : Euribor 3 mois
- Strike du floor : 0.00%
- Strike du cap : 2,34%

PREND ACTE des informations relatives à la souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum : 15 000 000 € ;
- Durée : 364 jours
- Taux payé : Euribor 1M moyenné (flooré à 0 %) + 0,45% ;
- Périodicité de paiement des intérêts : Mensuelle ;
- Base de calcul : Ex/360 ;
- Préavis de tirage et de remboursement : J avant 10h00 ;
- Montant minimum de tirage : 50 000 €;
- Commission d'engagement : 9 000 euros soit 0,06% du montant de la ligne ;
- Frais de dossier : 2 000 euros
- Commission de non-utilisation : Néant

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour et 16 abstentions.

29

Budget primitif 2017

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de son Président,

Sur les avis de la commission Finances, Ressources et Administration générale,

Après en avoir délibéré,

FIXE le taux de la Taxe sur le Foncier bâti à 20,72 %.

ADOpte le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 545 164 301,00 €

Recettes : 545 164 301,00 €

Section d'investissement

Dépenses : 123 538 143,62 €

Recettes : 123 538 143,62 €

PRECISE que le Budget Primitif pour l'exercice 2017 est voté par nature et par chapitre.

PREND ACTE de la liste des communes et leurs critères d'éligibilité pour les subventions départementales qui seront accordées en 2017.

Adopté par le Conseil Départemental, avec 26 votes pour, 16 contre

VOEU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE « L'ALTERNATIVE »**SE LOGER EST UN DROIT FONDAMENTAL.
LA QUESTION DU LOGEMENT SOCIAL NOUS CONCERNE TOUS !**

L'union Sociale pour l'Habitat est une association « loi 1901 » créée en 1929, représentant quelque 730 organismes HLM en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer, à travers ses cinq fédérations (la Fédération Nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises Sociales pour l'Habitat, la Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM, l'Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété et la Fédération Nationale des Associations Régionales d'Organismes d'Habitat Social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

Permettre à tous ceux qui en ont besoin d'accéder à un logement abordable et de qualité, c'est son engagement, son ambition. C'est pourquoi le mouvement HLM souhaite faire du logement social un sujet majeur de la campagne présidentielle, pour rappeler l'utilité des HLM dans la France d'aujourd'hui et réaffirmer la valeur du modèle du logement social.

Les HLM sont utiles. Ils accueillent plus de 11 millions de personnes en France, en particulier dans les zones où le coût du logement est trop élevé et l'offre limitée. En favorisant la diversité, les HLM contribuent à la cohésion sociale. Ils contribuent également à préserver le pouvoir d'achat des personnes qu'ils logent. Ils tendent à réduire les inégalités et préservent les équilibres urbains. Ils innovent, maîtrisent leur empreinte énergétique et climatique. Les opérateurs HLM soutiennent l'économie, investissent dans la construction et la réhabilitation et créent de l'emploi. Les HLM ne sont pas un coût pour les finances publiques, mais un investissement. Ils sont, en un mot, le patrimoine de la nation.

Une utilité largement reconnue par les Français puisque, selon une enquête Kantar de mai 2015, 94 % des Français reconnaissent l'utilité sociale des HLM et les jugent indispensables.

Cette réalité repose sur un modèle unique en Europe qui doit être réaffirmé et soutenu par les pouvoirs publics pour pouvoir continuer à répondre aux besoins de millions de familles en France. C'est pourquoi l'Union Sociale pour l'Habitat lance une pétition et appelle les citoyens à dire « Oui au modèle du logement social ».

Ce modèle unique repose sur cinq principes fondamentaux :

- L'accès du plus grand nombre au logement social est une des conditions de la cohésion sociale.
- Les habitants sont la raison d'être de la mission du mouvement HLM.
- L'innovation architecturale et environnementale est au cœur du savoir-faire du mouvement HLM.
- Le modèle de financement du logement social est la condition sine qua non de la réunion de la mission du mouvement HLM.
- Le mouvement HLM est un acteur économique qui participe aux dynamiques des territoires.

L'union Sociale pour l'Habitat a pris l'initiative d'une pétition afin de demander aux candidat(e)s de s'engager, une fois élu(e) président(e) de la République, à soutenir le modèle du logement social pendant le quinquennat, pour garantir l'accès du plus grand nombre à un logement digne, de qualité et abordable.

Le Conseil départemental de la Sarthe, réuni en Assemblée plénière le 21 mars 2017, soutient cette démarche.

Vœu adopté par le Conseil Départemental, avec 42 votes pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le : 23 MARS 2017

Retiré le :

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.